

DEUX INSCRIPTIONS MAL LUES EN RELATION AVEC DES DONNS D'ORFÈVRENERIE RELIGIEUSE LIÉGEOISE

L'église Saint-Barthélemy à Liège, dont le trésor n'est pas bien riche, conserve un beau ciboire en argent. Marqué de poinçons liégeois très frustes, il est signé par l'orfèvre Chalon, ce qui lui a valu une certaine notoriété, encore que cet orfèvre soit un personnage effacé. Une des trois inscriptions qu'il porte livre le nom de la donatrice. Jean-Simon Renier avait lu "DOM. Catherina Colar Coclers 1738" (1). En 1966, je corrigerais Coclers en Coclebs (2). Je n'avais fait qu'une des deux corrections qui s'imposaient. Le DEO OPTIMO MAXIMO initial et la terminaison latine du prénom m'ont ouvert tardivement les yeux. Il faut lire COELEBS (célibataire), bien que la lettre E qui suit l'O en le chevauchant (addition corrective, assurément) ait l'apparence d'un C. Je n'ai rencontré de mention de ce genre sur aucune autre pièce d'orfèvrerie. Trois Catherine Col(l)ar(d) décèdent après 1738 dans la paroisse Saint-Thomas, dont celle de Saint-Barthélemy est l'héritière; la première en 1783, la seconde en 1785, la troisième en 1795; aucune des trois n'est restée célibataire...

Une bévue analogue apparaît dans la notice qu'Adolphe Siret a consacrée dans la *Biographie nationale de Belgique* (3) au célèbre graveur-éditeur d'origine liégeoise Théodore De Bry: "Il signait quelquefois, dit Brulliot, ses gravures de l'anagramme (?) *Torcumas Brian-ceus*." On ne cherchera pas d'anagramme et on lira "toreumas", avec un e au lieu du c. Aussi obscur que savant, le mot signifie adepte de la toreutique, c'est-à-dire l'art de ciseler, de graver, de sculpter le métal.

Mon autre problème de lecture d'inscription est tout différent. Parmi les trésors d'orfèvrerie religieuse dont le C. P. A. S. de Liège est

(1) *Inventaire des objets d'art renfermés dans les monuments civils et religieux de la ville de Liège*, Liège, 1893, p. 198, n° 3. Il omettait le point après D et après O; il ajoutait un trait d'union après Colar; il mettait des minuscules qui ne sont pas dans l'inscription.

(2) Pierre COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise*, t. I, Liège, 1966, p. 220, n° 285. Le malaise que je ressentais est perceptible dans la table onomastique.

(3) T. 3, 1872, col. 128.

l'héritier et le gardien se trouvent trois pièces liégeoises dûment poinçonnées, sur lesquelles reviennent les armoiries du même couple, les donateurs évidemment. Par chance, elles figurent aussi sur une dalle funéraire de marbre blanc qui se trouve dans la chapelle de l'ancien hôpital de Bavière. La dalle porte l'inscription suivante ⁽⁴⁾ :

CY GIST
JAN PAVL
MARCHAND DECEDEÉ
LE 29 7BRE 1656
ET DAMOISELLE
CATERYNE DAVXBREBYS
SA COMPAGNE
DECEDEÉ LE 10 DE
IVIN 1661
PRIE DIEV POVR
LEVR AMS

S'agit-il d'un sieur Jean Paul, marchand de son état, ou d'un sieur Jean-Paul Marchand ? L'inscription à elle seule ne permet pas d'en décider. En 1966, j'optais pour la première solution ⁽⁵⁾. En 1977, le catalogue de l'exposition *Trois siècles de présence des sœurs hospitalières* ⁽⁶⁾ faisait de même. En 1980, par contre, celui de l'exposition *De Bavière à la Citadelle* ⁽⁷⁾ choisissait la seconde. Tout comme, en 1988, celui de l'exposition *Aspects du patrimoine artistique du C. P. A. S. de Liège* ⁽⁸⁾. La seconde a supplanté la première dans la légende des deux documents que possède la photothèque de l'Institut royal du patrimoine artistique (ACL B 56849, de 1943, et B 159475, de 1955).

(4) La transcription reproduit fidèlement la disposition des lignes et les particularités orthographiques.

(5) P. COLMAN, *op. cit.*, p. 213-214, n° 175, n° 181 et n° 192 ; voir aussi p. 137, n. 233.

(6) Liège, n° 44 (calice de 1654). Le poinçon de l'orfèvre n'est pas DI ; longtemps lu DH en monogramme, il doit plutôt se lire IDH (catalogue de l'exposition *L'orfèvrerie civile ancienne du pays de Liège*, Liège, 1991, p. 58).

(7) N° 44, n° 45 et n° 46.

(8) N° 24 et n° 25.

C'est la première qui est la bonne. Théodore Gobert la fait sienne sans hésitation quand il mentionne la dalle ⁽⁹⁾. Le couple a eu un fils, prénommé Laurent, qui a été bourgmestre de Liège, il ne l'ignore pas ; il a trouvé des informations à leur sujet dans le *Recueil héraldique* compilé par Louis Abry ⁽¹⁰⁾ ; on y retrouve le texte de l'épithaphe, transcrit de manière un peu approximative, avec suppression du mot "marchand". Le recueil d'épithaphe des Le Fort donne confirmation ⁽¹¹⁾.

L'ensemble comporte un plateau à burettes de 1655 et deux calices, l'un de 1654, l'autre de 1657. Le second, daté par une inscription, est postérieur au décès de Jean Paul. Sa veuve conserve donc pour elle seule les armoiries jumelées dont usait le couple. N'en déduisons pas que le vase sacré a été donné en exécution de dispositions testamentaires ou d'intentions partagées par le défunt ⁽¹²⁾.

Pierre COLMAN

(9) *Liège à travers les âges*, nouvelle édition, Bruxelles, t. 3, 1976, p. 290 et t. 10, 1977, p. 153. On trouve l'épithaphe, mais sans le moindre élément de réponse à la question posée ici dans M. DE MEULEMEESTER, *Les Augustines de l'Hôpital de Bavière à Liège*, Louvain, 1934, p. 184, n° III.

(10) *Recueil héraldique des bourguemestres de la noble cité de Liège*, Liège, 1720, p. 467.

(11) L. NAVEAU, *Analyse du recueil d'épithaphe de Jean-Gilles et de Jacques-Henri Le Fort*, Liège, 1899, p. 36, n° 180.

(12) La table des *Convenances et testaments* conservés aux Archives de l'Etat à Liège a été dépouillée ; sans succès.